

ne craignait point que le riche lui fît tort. Le serviteur ne redoutait point les iniquités de son maître. Le roi les défendait; le pays n'avait rien à craindre sauf la colère de Dieu! » Zvonimir mourut sans enfants : la noblesse de Croatie et de Dalmatie élut un de ses parents, Étienne II, qui régna peu de temps et fut le dernier roi de la dynastie nationale des Deržislavić. C'est alors que le peuple croate, après de longs débats, offrit la couronne au roi de Hongrie, Ladislas, qui l'accepta. On verra plus loin comment et à quelles conditions s'accomplit l'union de la Croatie avec la Hongrie. Résumons en deux mots ce que l'on sait de l'organisation du royaume de Croatie et de sa constitution intérieure pendant sa période indépendante.

La constitution de la famille était chez les Croates analogue à celle que nous avons signalée chez les autres Slaves. Un certain nombre de familles constituait une *joupa*, (*župa*), à la tête de laquelle se trouvait un *joupan*; l'un d'entre eux fut primitivement reconnu pour chef de la nation tout entière avec le titre de grand joupan : il n'avait pas toutefois une autorité absolue et tenait conseil avec ses collègues. Ces joupan, appelés dans les textes latins *Zuppani*, sont nommés par les étrangers, *duces*, *comites*, *principes* (1). Autour du grand joupan ou du roi, se groupe une noblesse de comtes et de barons. Les attributions du grand joupan ne différaient pas de celles qu'exercèrent par la suite les rois; la dignité suprême était héréditaire. Toutefois nous voyons, en l'absence d'héritier légitime, le peuple exercer le droit d'élection : c'est ainsi que le *ban* Zvonimir fut élu *concordi totius cleri et populi electione*. Le roi exerçait les fonctions législatives, administratives et judiciaires d'accord avec l'Assemblée du peuple. La ville capitale était Belgrade en Dalmatie. La cour du roi comprenait un nombre considérable de dignitaires analogues à ceux des monarchies occidentales : le joupan du

1. Leur nom passa dans les pays voisins; en Autriche, sous le règne de Ferdinand I^{er} (1522-1526), les juges de village sont encore désignés sous le nom de *Suppanen*.